

ICX Renew®
par A-dec, Inc.
FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA
SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

1.1 Identification du produit :

Marque : ICX Renew®

Date d'élaboration de la FDS : 01/06/2022

1.2 Utilisations préconisées de la substance ou du mélange et contre-indications :

Utilisation du produit : utiliser comme traitement de choc du circuit d'eau de l'unité dentaire.
Respecter scrupuleusement les indications fournies sur l'étiquette.
Toute utilisation de ce produit contraire aux indications mentionnées sur
l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale des États-Unis.

Contre-indications : aucune connue.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fabricant : **A-dec, Inc.**
2601 Crestview Dr.
Newberg, OR 97132
Tél. : 1.800.547.1883 aux États-Unis/Canada
Tél. : +1.503.538.7478 hors États-Unis/Canada
Fax : 503.537.2702
Site Web : www.a-dec.com

Distributeurs :

A-dec Australie

Unit 8
5-9 Ricketty Street
Mascot, NSW 2020
Australie
Tél. : 1.800.225.010 en Australie
Tél. : +61.(0).2.8332.4000 hors
de l'Australie

A-dec Chine

A-dec (Hangzhou) Dental Equipment Co.,
Ltd.
528 Shunfeng Road
Qianjiang Economic Development Zone
Hangzhou 311106
Zhejiang, China
Tél. : 400.600.5434 en Chine
Tél. : +86.571.89026088 hors de la Chine

A-dec Royaume-Uni

Austin House, 11 Liberty Way
Nuneaton, Warwickshire CV11 6RZ
Angleterre
Tél. : 0800.ADEC.UK (2332.85) au
Royaume-Uni
Tél. : +44.(0).24.7635.0901 hors du
Royaume-Uni

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Contactez le distributeur A-dec le plus proche (voir liste de la section 1.3).

Pour comprendre les informations des FDS, contactez INFOTRAC :

1.800.535.5053 — aux États-Unis/Canada

1.352.323.3500 — hors États-Unis/Canada

Centre d'information antipoison d'Australie : 131 126

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification SGH :

Solution 1

Physiques :	Sanitaires :	Environnementaux :
Aucun danger	Aucun danger	Aucun danger

2.2 Éléments de l'étiquette :

Aucun nécessaire

Solution 2

Physiques :	Sanitaires :	Environnementaux :
Aucun danger	Irritation oculaire de catégorie 2B (H320)	Aucun danger

2.2 Éléments de l'étiquette :

Avertissement !

Contient : Laurylsulfate de sodium, acide maléique

Dangers mentionnés

H320 Provoque une irritation oculaire.

Précautions

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 Autres dangers : aucun connu.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Mélange :

Solution 1

Nom chimique	N° CAS / N° EINECS/ Numéro d'enregistrement REACH	Classification SGH	%	ATE/limites de concentration spécifiques/ facteur M
Ingrédients non dangereux	Mélange	Non classé	Équilibre	aucun(e)
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1/ 231-765-0	Ox. Liquide 1, H271 Toxicité aiguë 4, H302, H332 Corrosion cutanée 1A, H314 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335 Chronique aquatique 3, H412	1,5–2,5 %	ATE Oral : 693,7–1193 mg/kg SCL : ≥ 70 % oxid. Liquide 1 SCL : 50–< 70 % oxid. Liquide 2 SCL : ≥ 70 % corr. cutanée 1 A SCL : 50–< 70 % corr. cutanée 1B SCL : 35–< 50 % irrit. cutanée 2 SCL : 8–< 50 % lésions oculaires 1 SCL : 5–< 8 % irrit. oculaire 2 SCL : ≥ 35 % STOT SE 3

Solution 2

Nom chimique	N° CAS / N° EINECS/ Numéro d'enregistrement REACH	Classification SGH	%	ATE/limites de concentration spécifiques/ facteur M
Ingrédients non dangereux	Mélange	Non classé	Équilibre	aucun(e)
Laurylsulfate de sodium	151-21-3/ 205-788-1	Toxicité aiguë 4, H302 Irritation cutanée 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 Chronique aquatique 3, H412	1,5–2,5 %	ATE Oral : 1200 mg/kg SCL : ≥ 20 % lésions oculaires 1 SCL : 10–< 20 % irrit. oculaire 2
Acide maléique	110-16-7/ 203-742-5	Toxicité aiguë 4, H302, H312 Corrosion cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sensibilité cutanée 1, H317 STOT SE 3, H335	0,1–0,3 %	SCL : ≥ 0,1 % sensibilité cutanée 1

La concentration exacte n'est pas divulguée, car elle constitue un secret de fabrication.

Se reporter à la section 16 pour les classifications SGH en version intégrale.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

Œil : rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Inhalation : en cas d'inhalation, transporter la victime à l'air libre. En cas de malaise, consulter un médecin.

Ingestion : en cas d'ingestion de faibles quantités, boire un verre d'eau. Ne pas déclencher de vomissement, sauf indication par le personnel médical. En cas d'ingestion de grandes quantités ou d'inconfort, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : un contact direct peut provoquer une irritation oculaire modérée. Un contact direct peut entraîner une légère irritation cutanée. L'inhalation de gouttelettes ou de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires : une consultation médicale immédiate n'est pas nécessaire.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction : utiliser tout moyen approprié pour lutter contre l'incendie.

5.2 Risques particuliers liés à la substance ou au mélange : ce produit n'est ni inflammable ni combustible mais brûle en cas d'incendie. La décomposition thermique peut libérer des oxydes de carbone, d'ammoniac, d'oxydes d'azote et de biuret.

5.3 Conseils pour les pompiers : les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et une combinaison de protection intégrale. Refroidir les récipients exposés à l'incendie en les aspergeant d'eau. Retenir l'eau utilisée en cas d'incendie impliquant le produit non dilué.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : isoler la zone et éloigner les personnes non protégées. Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Aérer la zone.

6.2 Précautions environnementales :

Signaler les rejets conformément aux exigences des autorités locales, nationales et régionales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : recouvrir avec un matériau absorbant inerte et recueillir dans un récipient approprié pour sa mise au rebut. Nettoyer la zone avec une grande quantité d'eau. Se conformer aux réglementations régionales, nationales ou locales en matière de signalement des déversements.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir la section 8 concernant les équipements de protection individuelle et la section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination des déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements et un équipement de protection. Ne pas respirer les gouttelettes ou les vapeurs. Utiliser uniquement dans un espace suffisamment ventilé. Après manipulation, laver abondamment à l'eau. Maintenir les récipients fermés en cas de non-utilisation. Laver les vêtements avant réutilisation.

Ne pas réutiliser les récipients. Les récipients vides contiennent des résidus de produits potentiellement dangereux. Suivre les précautions indiquées dans la FDS lors de la manipulation des récipients vides.

7.2 Conditions de stockage sécurisé, y compris toute incompatibilité : conserver le produit dans un récipient fermé dans un lieu frais, sec et ventilé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer à proximité de comburants et d'autres matériaux incompatibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : utiliser comme traitement de choc du circuit d'eau de l'unité dentaire. À utiliser conjointement avec un test régulier de l'eau de l'unité dentaire.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	Limites d'exposition
Ingrédients non dangereux	Aucune établie
Peroxyde d'hydrogène	1 ppm TWA ACGIH TLV 1 ppm TWA OSHA PEL 0,5 ppm TWA, 0,5 ppm STEL DFG MAK 1 ppm TWA, 2 ppm STEL UK WEL 1 ppm TWA AU OEL
Laurylsulfate de sodium	Aucune établie
Acide maléique	Aucune établie

8.2 Contrôles d'exposition :

Contrôles d'ingénierie appropriés : utiliser avec une ventilation aspirante générale ou locale adaptée pour maintenir des niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : lorsque les niveaux d'exposition sont excessifs, il convient de s'équiper d'un appareil respiratoire agréé avec cartouche filtrante ou à adduction d'air. Le choix et l'utilisation des respirateurs doivent être basés sur le type, la forme et la concentration des contaminants. Respecter les réglementations en vigueur et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : respecter les exigences propres au site de travail. Des gants résistant aux produits chimiques sont recommandés pour éviter tout contact prolongé avec la peau. Pour obtenir de l'aide sur le choix de gants appropriés, contacter votre fournisseur.

Protection des yeux/du visage : il est recommandé de porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou les poussières.

Autre : il est indispensable de porter une combinaison, un tablier et des bottes imperméables pour éviter tout contact prolongé avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique : liquide	Densité de vapeur : non déterminée
Apparence : solution 1 : liquide limpide solution 2 : liquide bleu	Densité de vapeur relative (à 20 °C) : non déterminée
Couleur : transparent ou bleu	Gravité spécifique : non déterminée
Odeur : inodore	Densité/densité relative : solution 1 : 1,005 solution 2 : 1,067
Seuil olfactif : non déterminé	Solubilité(s) : entièrement miscible dans l'eau
Point de fusion/point de congélation : non déterminé	Coefficient de partition octanol/eau : non déterminé
Point/intervalle d'ébullition : non déterminé	Température d'auto-inflammation : non déterminée
pH : solution 1 : 1,9–2,4 solution 2 : 9,0–10,5	Température de décomposition : non déterminée
Point d'éclair : non déterminée	Viscosité cinématique : solution 1 : 1,092 à 20 °C solution 2 : 1,461 à 20 °C
Taux d'évaporation : non déterminé	Caractéristiques des particules : sans objet
Limites d'explosivité : LII : non déterminée LSI : non déterminée	Inflammabilité (gaz, liquide, solide) : non inflammable ou combustible
Pression de vapeur : non déterminée	Caractéristiques des particules : sans objet
Concentration de vapeur saturée : non déterminée	Taille des particules : sans objet
Dégagement de vapeurs et de gaz inflammables invisibles : sans objet	

9.2 Autres informations :

9.2.1 Informations relatives aux classes de risque physique : sans objet

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité : sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : normalement non réactif.

10.2 Stabilité chimique : stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : aucun risque d'une polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter : éviter les températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles : oxydants puissants, acides puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux : chauffé au point de décomposition, le produit émet des oxydes de carbone, de l'ammoniac, des oxydes d'azote et du biuret.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets potentiels sur la santé :

Œil : un contact direct peut provoquer une irritation modérée des yeux.

Peau : un contact direct avec la peau peut provoquer une légère irritation cutanée.

Inhalation : l'inhalation de gouttelettes ou de vapeurs peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Ingestion : l'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées et des vomissements.

Dangers chroniques : aucun connu.

Valeur de toxicité aiguë :

solution 1 :

ATE_{mix} calculé : test oral LD50 > 5000 mg/kg

Peroxyde d'hydrogène : test oral chez le rat LD50 693,7 mg/kg (solution à 70 %), test oral chez le rat LD50 1193 mg/kg (solution à 35 %), test d'inhalation chez le rat LC50 0,17 mg/L/4 h (aucun décès à la concentration la plus élevée disponible)

solution 2 :

ATE_{mix} calculé : test oral > 5000 mg/kg ; test cutané > 5000 mg/kg ; test d'inhalation > 5,29 mg/L

Laurylsulfate de sodium : test oral chez le rat LD50 1200 mg/kg ; test cutané chez le lapin LD50 > 2000 mg/kg

Acide maléique : test oral chez le rat LD50 708 mg/kg ; test cutané chez le lapin LD50 1560 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée : la solution 1 a été testée et provoque une légère irritation cutanée. La solution 2 a été testée et provoque une irritation modérée de la peau. En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritations oculaires graves : la solution 1 a été testée et provoque une irritation modérée des yeux, entièrement réversible en 72 heures. La solution 2 a été testée et provoque une irritation modérée des yeux, entièrement réversible en 7 jours.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : la solution 1 ne devrait pas être un allergène de contact. La solution 2 a été testée et n'est pas un allergène de contact. Sur la base des résultats d'une étude de sensibilisation dermique, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales : en fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme cancérogène par l'OSHA, l'IARC, le NTP ou le CLP de l'UE.

Toxicité pour la reproduction : en fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique sur certains organes cibles :

Exposition unique : en fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : en fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration : en fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers : sans objet

11.2.1 Propriétés de perturbateur endocrinien : sans objet

11.2.2 autres informations : sans objet

SECTION 12 : INFORMATIONS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité :

pas de données disponibles pour le mélange. Ce produit ne devrait pas être dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité : pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : pas de données disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation de substances PBT et vPvB : pas de données disponibles

12.6 Propriétés de perturbateur endocrinien : aucun connu.

12.7 Autres effets indésirables : aucun connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

respecter les réglementations environnementales locales et nationales en vigueur concernant l'élimination des déchets.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Risques environnementaux
DOT (États-Unis)	aucun(e)	Non réglementé	aucun(e)	aucun(e)	sans objet
TDG (Canada)	aucun(e)	Non réglementé	aucun(e)	aucun(e)	sans objet
ADR/RID (UE)	aucun(e)	Non réglementé	aucun(e)	aucun(e)	sans objet
IMDG	aucun(e)	Non réglementé	aucun(e)	aucun(e)	sans objet
IATA/ICAO	aucun(e)	Non réglementé	aucun(e)	aucun(e)	sans objet
ADG (AU)	aucun(e)	Non réglementé	aucun(e)	aucun(e)	sans objet

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : sans objet

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments IMO : sans objet

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

CERCLA 103 Quantité à déclarer : ce produit n'est pas soumis à déclaration auprès de CERCLA. Certains états imposent des déclarations plus strictes. Signaler tout déversement conformément aux réglementations locales, régionales et fédérales.

TITRE III SARA :

Catégorie de danger pour la section 311/312 : se reporter à la section 2 pour la classification des risques OSHA.

Section 313 Produits chimiques toxiques : ce produit contient les produits chimiques suivants sujets aux exigences prévues en matière de notification au titre de la section 313 de la loi SARA Titre III des États-Unis : aucun(e)

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (TPQ) : aucun(e)

Statut associé à la loi de contrôle des substances toxiques de l'EPA (TSCA) : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES :

Proposition Californie 65 : ce produit ne contient pas de substances connues dans l'État de Californie comme pouvant provoquer un cancer et/ou des troubles de la reproduction.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : ce produit contient un ou plusieurs composants répertoriés dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES).

Cette FDS a été élaborée conformément aux critères du Règlement sur les produits contrôlés et contient toutes les informations que ce règlement impose.

RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES

REACH : les produits A-dec, Inc. sont conformes à la réglementation REACH en vigueur. Pour plus d'informations, contacter A-dec, Inc.

SVHC : ce produit contient les substances très préoccupantes (SVHC) suivantes : aucun(e)

RÉGLEMENTATIONS AUSTRALIENNES :

Protocole de Montréal (substances appauvrissant la couche d'ozone) : Aucun

La Convention de Stockholm (polluants organiques persistants) : Aucun

Convention de Rotterdam (consentement éclairé préalable) : sans objet

Convention de Bâle : sans objet

Convention internationale pour la prévention de la pollution des navires (MARPOL) : sans objet

Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons (SUSMP) : sans objet

Inventaire australien des substances chimiques : Contacter A-dec, Inc. pour connaître le statut réglementaire des stocks.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : aucune nécessaire.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Classement NFPA : Santé = 1

Inflammabilité = 0

Instabilité = 0

Classement HMIS : Santé = 1

Inflammabilité = 0

Danger physique = 0

Récapitulatif de la révision :

23/01/2019 : Nouveau FDS

09/05/2019 : Composants ajustés pour la solution 2.

01/06/2022 : Format de FDS révisé.

Classification SGH pour référence

(Voir sections 2 et 3) :

Liq ox 1 Liquide oxydant de catégorie 1

Toxicité aiguë 4 Toxicité aiguë de catégorie 4

Corrosion cutanée 1A Corrosion cutanée de catégorie 1A

Irritation cutanée 2 Irritation cutanée de catégorie 2

Sensibilisateur cutané 1 Sensibilisateur cutané de catégorie 1

Dommages oculaire 1 Dommages oculaire de catégorie 1

Irritation oculaire 2 Irritation oculaire de catégorie 2

Irritation oculaire 2B Irritation oculaire de catégorie 2B

Toxicité spécifique pour les organes STOT SE 3 —

Catégorie d'exposition unique 3

Chronique aquatique 3 Toxicité chronique aquatique de catégorie 3

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H320 Provoque une irritation oculaire

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut provoquer une irritation respiratoire.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des abréviations ou acronymes :

ACGIH Conférence américaine des hygiénistes industriels
ADG Produits dangereux australiens
AICS Inventaire australien des substances chimiques
AU Australie
EU Union européenne
GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IARC Agence internationale de recherche sur le cancer
IATA Association internationale du transport aérien
IMDG Marchandises dangereuses maritimes internationales
LC Concentration létale
LD Dose létale
LEL Limite inférieure d'explosivité
NTP Programme national de toxicologie
OEL Limites d'exposition professionnelle
OSHA Administration de la sécurité et de la santé au travail
PEL Limite d'exposition admissible
SDS Fiche de données de sécurité
STEL Limite d'exposition à court terme
TWA Moyenne pondérée dans le temps
UEL Limite supérieure d'explosivité
WHS Santé et sécurité au travail

AVIS

Les informations susmentionnées sont considérées exactes, mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent donc être utilisées à des fins purement indicatives. A-dec, Inc. ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné. Ces informations concernent uniquement le produit décrit dans la présente et ne s'appliquent pas à son utilisation conjointement à une autre substance ou par un autre procédé.

Cette FDS est conforme aux exigences des normes des États-Unis HazCom 2012, du Canada WHMIS 2015, UE Règlement N° 2020/878 et d'Australie WHS 2021. Contacter A-dec, Inc. pour plus d'informations.